



POLITIQUE CONCERNANT LES MÉDIAS SOCIAUX

La Municipalité de Grosse-Île souhaite la bienvenue aux citoyens et acteurs de la communauté sur nos réseaux sociaux, notamment Facebook. La municipalité de Grosse-Île se sert des médias sociaux comme moyen de diversifier l'accès à l'information publique et en vous abonnant à nos comptes, vous avez accès à des renseignements sur les activités et les services de la Municipalité. Veuillez noter que leur utilisation est assujettie au respect des conditions d'utilisation et de la politique concernant les médias sociaux suivante.

Conditions d'utilisation

Pour nous assurer d'un environnement de discussion respectueux autant pour les utilisateurs que pour les employés, nous incluons cette politique aux conditions d'utilisation de nos réseaux sociaux. Le non-respect des conditions énuméré dans la présente politique pourrait entraîner la suppression du contenu créé sur notre page. Votre compte peut également être suspendu, bloqué ou supprimé.

Commentaires et modération

- Aucun commentaire incitant les utilisateurs à divulguer tout contenu ou à y adhérer, ou encore à encourager la propagation massive de publications ne sera toléré.
- Aucune publicité, sollicitation ou promotion ne sera acceptée.
- La Municipalité de Grosse-Île demande de respecter les droits d'auteur.
- Les propos diffamatoires, injurieux ou obscènes ainsi que les propos discriminatoires ne sont pas tolérés, pas plus que ceux incitant à la haine ou à la violence.
- Les abonnés doivent tenir compte du fait que leurs commentaires publiés sur les médias sociaux de la Municipalité sont archivés et être conscients de leur caractère public et permanent.
- Il est interdit d'usurper l'identité d'une autre personne pour communiquer sur cette page ou faire de fausses représentations quant à votre propre identité.

Par ailleurs, la Municipalité encourage ses abonnés à engager des discours civilisés et respectueux et à faire preuve de courtoisie lorsqu'ils font des commentaires sur ses publications.

Respect des employés

Les messages haineux à l'égard de tout employé municipal, y compris les cadres et les élus, sont interdits. Les commentaires irrespectueux, violents ou diffamatoires seront supprimés et le compte en question sera bloqué.

En vertu de la Loi sur les normes du travail, il incombe à la Municipalité de protéger ses employés contre le harcèlement. Dans le cas où des commentaires sont faits sur une page autre que celle de la Municipalité, les commentaires de harcèlement seront signalés et des actions légales pourraient être posées.

Responsabilité de la Municipalité

La Municipalité anime ses médias sociaux durant les heures ouvrables et ne s'engage pas à répondre ou réagir à toute l'interaction faite sur sa page.

Les médias sociaux de la Municipalité peuvent parfois proposer des liens vers d'autres sites Web à titre de renseignement seulement. La Municipalité ne se porte pas garante de l'exactitude de l'information contenue dans ces sites.

La municipalité de Grosse-Île n'est pas responsable des commentaires, des opinions et des contenus publiés par les usagers. Les propos exprimés n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position de la Municipalité.

Le fait que la Municipalité de Grosse-Île suive un compte ne signifie pas qu'elle appuie ou approuve les propos et les activités des utilisateurs concernés.

Considérant l'évolution rapide des technologies, La Municipalité de Grosse-Île se réserve le droit de modifier ces conditions d'utilisation et cette nétiquette en tout temps, sans préavis.